

COPIE

JOURDY INGENIERIE CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 100 euros
Siège social : **38 Boulevard BARRIEUX**
63130 ROYAT (Puy de Dôme)
482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 01 OCTOBRE 2011

DÉPÔT N° ADJ3 DU 1 OCT. 2011

L'an deux mille onze,
le premier octobre à quatorze heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents à l'assemblée :

- Monsieur Sylvain JOURDY, propriétaire de	709 parts
- Monsieur Jean-Christophe JOURDY, propriétaire de	1 part
	<hr/>
soit un total de	710 parts

sur les sept cent dix (710) parts composant le capital social.

Monsieur Sylvain JOURDY préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte. Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément d'un associé faisant suite à une cession de parts et modification statutaire sous réserve de réalisation,
- Pouvoirs à conférer

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance d'un projet de cession de parts à intervenir entre Monsieur Sylvain JOURDY et la Société LOJELIS HOLDING, non encore associée, portant sur sept cent neuf (709) parts.

Conformément à la loi et à l'article 11 des statuts, elle déclare agréer en qualité de cessionnaire :

18

- la Société LOJELIS HOLDING , Société à responsabilité limitée au capital social de 3 000 euros dont le siège social est à ROYAT (63130) 38 Boulevard Barrieux immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 531 506 355,

en qualité de nouvelle associée, à compter du jour où la cession sera signifiée à la société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts précédemment autorisée, L'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de sept mille cent (7 100) euros. Il est divisé en sept cent dix (710) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 710, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à savoir :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - la Société LOJELIS HOLDING, à concurrence de sept cent neuf parts, ci
<i>numérotées de 1 à 9 et de 11 à 710</i> | 709 parts |
| - Monsieur Jean-Christophe JOURDY, à concurrence de une part, ci.....
<i>numérotée 10</i> | 1 part |

Total des parts formant le capital social	<u>710 parts</u>
-------------------------------------------------	------------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

- Sylvain JOURDY



- Jean-Christophe JOURDY



Le gérant
Sylvain Jourdy

